

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 28 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Lundi 16 Février 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er} pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Pluviôse, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

I T A L I E.

De Gènes, le 29 janvier.

Un bâtiment de Majorque, arrivé ici en quatre jours de Barcelonne, nous a donné la nouvelle que les Français, après avoir été repoussés à plusieurs reprises du château de Roses, étoient revenus à la charge avec tant de courage & d'impétuosité, que les Espagnols furent obligés de le leur céder : 17 des vaisseaux de guerre qui défendoient la baie, prirent le large, & 3 seulement recueillirent la garnison espagnole.

Le général Scherer vient de visiter toute l'armée qui est sous ses ordres ; il s'est rendu successivement à la Pieve & à Ormea, accompagné d'un médecin & de l'adjudant-général Runa, pour aviser aux moyens de mettre un terme aux maladies qui n'ont pas laissé que de faire des ravages considérables parmi les troupes. Cependant l'épidémie commence à diminuer, & ce général revenu à Vado va établir des hôpitaux militaires dans toute la rivière de Gènes & veiller à leur meilleure administration.

De Livourne, le 18 janvier.

L'amiral anglais Hottam, ayant rencontré à la hauteur de Toulon 6 frégates françaises & une corvette qui servoient d'escorte à 15 navires de commerce, faisant partie du convoi de 75 bâtimens venant de Tunis, se disposa à leur donner la chasse ; mais comme ce convoi étoit fort près de Toulon, & que les vaisseaux étoient bons voiliers, ils réussirent à entrer dans la rade, & ils laisserent seulement en arrière quelques bâtimens qui devinrent la proie de l'ennemi.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre d'Osnabruck, le 10 février.

Le compte assez embarrassé que les nouveaux repré-

sentans hollandais ont rendu de la banque d'Amsterdam, prouve que dès long-temps les différens protecteurs de la liberté batave n'avoient pas mis une fidélité extrême dans la conservation des especes monoyées ou en lingots que cette banque devoit si religieusement conserver. Il ne paroît pas douteux que depuis les troubles qui ont agité cette république, les capitalistes qui ont pu retirer leurs fonds ne l'aient fait ; & que le stathouder, de concert avec l'Angleterre, n'ait trouvé différens moyens plus ou moins ingénieux de faire quelques tours utiles dans les caves. Ceci étoit présumé d'avance par ceux qui ont vu les sommes énormes qui ont été versées de Hollande en Angleterre, & par la quantité énorme d'effets qui refluent depuis plusieurs mois de la Hollande à Hambourg, à Brême & jusques à Altona.

L'influence du cabinet britannique qui se fait sentir dans les papiers publics de cet électoral, appuie beaucoup sur ce que les républicains français auront à rabattre des espérances brillantes qu'ils s'étoient formées sur les trésors hollandais ; c'est ainsi qu'il compte donner le change à l'opinion publique sur l'importance de cette conquête, qui, dans le fait, a coupé entièrement le pont de communication de tout commerce entre l'Angleterre & le continent de l'Allemagne, en tournant au profit de la république française tout le commerce & tout le cabotage des Provinces-Unies.

Déjà les papiers anglois s'évertuent à annoncer que les manières franches & libres des François commencent à effaroucher le peuple batave, & que l'intelligence ne sera pas de longue durée entre les nouveaux alliés.

Au reste, si le cabinet britannique avoit un si grand intérêt de conserver l'alliance des états-généraux, on demande pourquoi il a été si tardif à les défendre ? A cela on répond que l'Angleterre ne pouvoit gueres s'attendre

à voir enlever par terre les différens ports de la Hollande : elle n'avoit donc pas des forces de terre & de mer suffisantes pour défendre son allié.

S U I S S E.

Extrait d'une lettre particulière de Neuchâtel, du 1^{er} février.

Le gouvernement prussien a plus d'une fois résolu de donner la chasse aux émigrés français qui intriguient dans le comté de Neuchâtel, & toujours ses résolutions à cet égard sont demeurées sans effet. Je ne sais si la conquête de la Hollande a opéré quelque changement notable dans les dispositions de la cour de Berlin, ou si ce changement est dû au bruit très-accrédité des négociations de paix entamées entre la Prusse & la république française ; quoi qu'il en soit, on vient de publier ici une proclamation portant que tous les émigrés français aient à évacuer, d'ici au 1^{er} avril prochain, le territoire du comté de Neuchâtel, sous peine aux contrevenans d'être arrêtés & conduits sur le territoire français. Voici quelques-uns des motifs prononcés dans l'ordonnance ; il y est dit : vu les correspondances dangereuses que les émigrés entretenoient avec les ennemis de la république ; on auroit pu ajouter : vu aussi la facilité qu'ils avoient d'introduire dans leur ancienne patrie des assignats faux, dont la fabrique avoit été plus que tolérée dans certains états en guerre avec la France.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

De Nice, le 25 janvier.

L'escadre angloise est totalement rentrée en Corse, ramenant avec elle quelques prises qu'elle a faites pendant sa croisière à la hauteur de Toulon.

Il est certain que les François ont fait depuis peu 24 prises, dont 14 angloises, chargées de marchandises, de vivres, & d'un détachement de 1200 hommes destinés au service de l'escadre de l'amiral Hottam ; 6 espagnoles, qui se rendoient vers les ports de Barbarie avec des sommes considérables destinées à acheter des grains ; & 4 autres chargées pour le compte de l'ennemi.

De Paris, le 28 pluviôse.

Un de nos papiers publics a recueilli les deux traits suivans, qui nous paroissent mériter une place dans l'histoire du jour. C'est ainsi que les mœurs publiques se peignent d'un trait, & qu'on apprend les motifs secrets de ce renchérissement épouvantable de tous les services, de toutes les denrées qui réduisent à mourir de faim les citoyens qui ont une fortune bornée. Le gouvernement est certainement dans l'impuissance de réprimer les excès dont nous allons donner deux exemples ; mais c'est à l'opinion publique à les flétrir du sceau de la réprobation, en les publiant.

Vingt ouvriers ont fait, décadi dernier, un dîner de mille dix livres l'un d'eux, tirant ses 50 livres 10 sols pour prix de son écot, dit à demi-voix à un de ses camarades : « Voilà un dîner cher ; que dira ma femme qui n'a peut-être ni pain ni pâte à la maison ? — Eh bien ! laissez-là le ménage & fais divorce, lui répond son cama-

rade. » Que de tristes réflexions ont fait naître chez moi ce repas, & cette voix du remord étouffée par l'immoralité.

Voici un autre fait : Un voiturier passant à Seves aperçoit chez le jardinier Williams un fruit qu'il ne connoit pas ; il arrête sa voiture, entre, s'informe du nom de ce fruit. — C'est un ananas, répond Williams. — Se mange-t-il ? — Oui. — Crud ou cuit ? — Crud. — C'est-il bon ? — Excellent. — Donnez-m'en un ? — Frère ! ces fruits-là ne sont pas pour toi. — Sont-ils vendus ? — Non, mais ils valent 36 livres. Notre voiturier tire les 36 livres de son porte-feuille ; on lui décoiffe l'ananas, il le mange, trouve en effet ce fruit excellent, tire de sa poche 36 autres francs, mange le second ananas, sort, foaette ses chevaux & part.

Ce voiturier conduisoit une voix de bois, pour le transport de laquelle il avoit exigé cinquante écus. Je laisse au lecteur ses réflexions à faire.

PLAIDOYER de Lysias contre les membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale. A Paris, chez Dupont, imprimeur-libraire, rue de la Loi, n^o 1252. Tel est le titre d'une feuille qui vient de paroître, & qui mérite l'attention de tous ceux qui aiment à chercher dans ce qui s'est fait la raison de ce qui se fait.

Le monde se répète, & les tyrans modernes ne sont que la copie des tyrans anciens. La république d'Athènes, composée de 20 mille citoyens, a éprouvé les mêmes calamités, presque de la même manière que la république française, composée de 25 millions d'hommes. Elle se laissa opprimer par trente tyrans, postés à la tête du gouvernement par la faction de l'étranger, & dont Thémistocle fut le chef pendant quelque tems. Les trente s'emparèrent de tous les pouvoirs & abusèrent de tous. Ils firent couler le sang des citoyens qu'il leur plut de déclarer suspects, sous prétexte d'enrichir le fisc par la confiscation de leurs biens ; & dans les arrestations, les visites domiciliaires, eux & leurs agens ne négligèrent point de s'approprier une grande partie de l'argent comptant & des effets mobiliers. Ils immolèrent sans jugement jusqu'à 1500 citoyens & beaucoup d'étrangers.

Ils se brouillèrent ensuite, & les plus méchans d'entre eux dénoncèrent & livrèrent au supplice leur chef Thémistocle, lorsqu'ils se virent eux-mêmes opprimés.

Enfin les Athéniens, excités par quelques patriotes, détruisirent cette odieuse tyrannie. Cependant quelques-uns des trente étoient restés dans Athènes ; l'orateur Lysias, qui avoit été persécuté par ces tyrans & avoit vu son frère Polémarque périr de leurs mains, attaqua en justice Eratosthène, celui des trente qui avoit arrêté Polémarque. Son plaidoyer existe ; il a été traduit par Auger ; & c'est un abrégé de ce discours fidelement réimprimé, qu'on lit dans la brochure que nous annonçons. Il présente une multitude de faits si semblables à ceux dont nous venons d'être les témoins, que les lecteurs peu familiarisés avec l'histoire grecque, y retrouvant les mêmes imputations qu'on fait aujourd'hui à Collot, à Billaud, à Barrère, à Vadier & à leurs sbirres, auroient peine à croire que ce discours ait été prononcé devant le peuple d'Athènes, il y a 2396 années.

En effet, l'orateur rappelle que deux des trente proposèrent de punir ceux qui étoient contraires au gouvernement actuel, comme un excellent moyen d'enrichir le

trésor : posons, disoient-ils, pour principe, qu'on a besoin d'argent. Ne croit-on pas entendre Barrere dire à la tribune : *Battons monnaie à la place de la Révolution.*

Lysias parle de visites domiciliaires faites chez son frere ; il est arrêté lui-même : il obtient d'être relâché moyennant un talent, & lorsqu'il va chercher cette somme dans son coffre, celui qui est chargé de l'arrêter s'empare de tout ce qu'il y a dans le coffre. C'étoit aux riches qu'on en vouloit : *c'est ma fortune qui me perd*, disoit Lysias à un de ses amis.

Polemarque est condamné à mort ; il demande quel est son crime ; on lui dit qu'il n'a pas la parole, & on refuse de l'entendre. Pour échapper à ces horribles exécutions, un grand nombre de citoyens sont forcés de se donner eux-mêmes la mort.

On voit une société populaire, qui se forme à Athènes, & nomme des inspecteurs, pour être en apparence les conseillers du peuple, & pour faire en réalité, du peuple, un instrument de leur ambition & de leur cupidité. On voit ces associés faire fermer les portes de la ville ; régler d'avance ce qui doit être décidé dans l'assemblée du peuple ; indiquer les magistrats à élire : mettez le nom de jacobins à la place de celui d'associés, & vous croirez être à Paris, non à Athènes. Substituez le nom de Robespierre à celui de Thérémène, & voyez si nous ne pourrions pas comme Lysias, faire voir que les démocrates qui divisoient les tyrans entr'eux n'avoient point pour motif & pour but nos intérêts, mais ceux de la tyrannie ; ce qu'ils se disputoient, étoit uniquement le droit d'asservir la république & d'opprimer les citoyens.

Nous ne porterons pas plus loin ces rapprochemens ; c'en est assez pour prouver ce qu'on a déjà dit, que l'histoire moderne n'est que l'histoire ancienne sous d'autres noms.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

De nouvelles idées désastreuses ont pris tant de crédit depuis quelque tems, qu'il est nécessaire de les combattre. On a cru la division des propriétés nécessaires au bonheur public. De-là cette persécution des riches, qu'on supposoit devoir s'y opposer. Des gens avides de pillage pouvoient-ils présumer un sentiment désintéressé ? Mais n'a-t-on pas tué la poule aux œufs d'or. Discutons froidement.

N'est-il pas incontestable, que plus le sol fournira de denrées, plus la part de chacun pourra être considérable : il est donc utile de faire rendre à la terre le plus grand produit possible. On est parti de ce principe, que l'arpent, que faisoit valoir un seul cultivateur, produisoit plus que l'arpent en grande culture. Cela est vrai pour ce que l'homme peut cultiver à la bêche : mais si toute la France devoit être cultivée à la bêche, il faudroit que tout le monde cultivât, & encore n'y suffiroit-on pas. Alors plus d'arts, plus de métiers : il faudroit se passer d'habits, de souliers & de chemises, à moins que chacun ne les fit soi-même.

L'homme de la campagne, qui avoit un ou deux arpens, vivoit aisément, parce qu'il gagnoit sa vie chez le gros propriétaire ; & n'employant à sa propre culture que ses momens perdus, elle seroit toute à sa jouissance. Ces petites propriétés se sont augmentées & nos récoltes ont diminué. On voudroit les augmenter encore. Alors

comment ces propriétés seront-elles cultivées ? Trop fortes pour être cultivées à la bêche, elles ne suffiront pas à l'entretien d'une charrue. Plusieurs propriétaires se réuniront-ils pour cet entretien ? ce sera une charrue bien mal attelée. Loueront-ils la charrue du gros cultivateur ? leurs terres seront encore mal cultivées ; car celui-ci commencera nécessairement par prendre pour sa culture le tems le plus favorable. Ces terres manqueront encore de l'engrais dont elles ont besoin, & les champs seront couverts sans produit. Le petit propriétaire y trouvera cependant sa subsistance, assez pour ne pouvoir plus travailler pour un autre ; mais il aura peu d'excédent, & ce n'est cependant que cet excédent qui nourrit tous ceux qui ne cultivent pas. Ils ne le retrouveront pas non plus sur les grandes cultures, qui manqueront de bras. La production sera moindre de tous côtés, & la portion de chacun sera moins forte.

Les grandes propriétés donnent seules l'excédent, qui sert à l'entretien de ceux qui se livrent à d'autres travaux. Il est donc nécessaire de ne point les détruire. Il est nécessaire de savoir, que la grande division des propriétés est la ruine de l'agriculture. Le mal se fait déjà sentir ; il faut se garder de l'augmenter.

Arrêté du comité de salut public du 24 pluviôse, l'an troisieme de la république française une et indivisible.

Le comité de salut public arrête :

Art. 1^{er}. La commission des relations extérieures est autorisée à délivrer des passeports pour la Hollande, aux citoyens qui sont dans les cas prévus par la loi du 7 décembre 1792, & qui auront rempli les formalités qu'elle prescrit.

II. Ces passeports n'aurent d'effet qu'après avoir été visés par le comité de salut public.

III. Le présent arrêté sera inséré au bulletin.

Autre arrêté, du 25.

Le comité de salut public, considérant qu'il importe d'assurer l'exécution de la loi du 3^e. jour des sans-culotides, arrête :

Art. I. Tous les militaires qui se rendront à Paris, seront tenus, dans les vingt-quatre heures, à dater du jour de leur arrivée, de présenter au comité de salut public, section de la guerre, leurs passe-ports ou congés pour être vérifiés & consentis ; faute de cette formalité, lesdits passe-ports ou congés ne seront pas valables, & ceux qui en seront porteurs, seront traités suivant la rigueur de la loi.

II. Tous les militaires actuellement à Paris sont assujettis à la même formalité dans les trois jours qui suivront la publication du présent arrêté, par la voie du bulletin de correspondance.

Signé, Dubois-Crancé, Cambacérés, J. P. Chazal, J. P. Lacombe (du Tarn), Merlin (de Douai), Marec, Carnot, Boissy.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

CHAMBRE DU CONSEIL.

Du 23 pluviôse.

Le tribunal a mis en liberté Philibert Pillet, ex-curé constitutionnel de Cours, district de Ville-Franche. Il étoit

prévenu de propos contre-révolutionnaires & de fanatisme, suivant une déclaration qui a été reconnue fautive & calomnieuse.

Du 26.

Antoine Frédéric, né à Strasbourg, vivandier à la suite de l'armée des Ardennes, prévenu d'avoir envoyé au duc d'York une pétition contre-révolutionnaire ; mais vu que rien ne constate l'envoi de cette pétition, tendante à obtenir des vêtemens & autres secours dans le tems que ce vivandier étoit malade, réduit à la misère & prisonnier des anglais, & qu'il résulte des papiers trouvés sur lui, que les termes inciviques employés dans cet écrit, partent moins d'un ennemi de la révolution, que d'un infortuné qui, par flatterie, cherche à égarer ses tyrans, a été mis en liberté.

Le tribunal tiendra audience le 29 de ce mois.

Lacroix a subi son interrogatoire ; son procès doit avoir lieu duodi prochain, & celui de Fouquier-Tinville quelques jours après.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 27 pluviôse.

Hier, l'Assemblée par la voie de l'appel nominal, a décidé que les commissaires qu'on enverra aux colonies seront pris dans son sein.

Aujourd'hui Bourdon, de l'Oise, a saisi l'occasion d'une motion sur les finances, pour représenter à l'Assemblée que c'étoit là l'objet qui devoit actuellement absorber toutes ses méditations ; c'est l'ordre dans les finances qui achèvera l'ouvrage de nos victoires, nous donnera la paix & le bonheur ; aussi ceux qui ne se soucient pas que la tranquillité renaisse, ont-ils tourné de ce côté toute leur perverse activité ; il n'est rien qu'ils ne tentent ; pas de sacrifices qu'ils ne fassent pour faire sans cesse renchérir les denrées ; ils les achètent aux prix supérieurs à ceux mêmes qu'on leur en demande. On vous a aussi annoncé, dit Bourdon, qu'on payoit à bureau ouvert les créanciers de la nation ; mais on s'arrange de manière, à ne payer que sept à huit personnes par jour. Payer ainsi à bureau ouvert, est une chose fort aisée ; savoir s'il est aussi aisé aux créanciers d'attendre leur tour ; eux, qui déjà sont assez à plaindre, de voir leurs rentes toujours les mêmes lorsque tout renchérît autour d'eux.

L'opinant demande que la convention s'occupe des finances trois fois par décade. — Vifs applaudissemens.

Cambon soutient que par décade on fait de quatre à cinq mille liquidations.

Bentabolle appuie l'avis de Bourdon ; mais il croit que jamais il n'y aura d'ordre, ni dans les finances, ni dans le gouvernement, tant que certains gens se permettront d'élever des doutes sur la bonté & le maintien de la constitution, décrétée par l'Assemblée : de-là, Bentabolle passe à la dénonciation d'un numéro de Fréron. — Murmures.

Oui, dit Bentabolle, vous n'aurez pas de stabilité dans le gouvernement, tant que l'opposition aura le pouvoir aujourd'hui, le perdra demain, le reprendra après-demain. Vifs applaudissemens.

Rien n'est au-dessus de la souveraineté du peuple, continue Bentabolle.

Une voix. — Pas même les égorgeurs.

Bentabolle est souvent interrompu. « Puisque vous ne voulez pas m'entendre, dit-il, je vais me résumer ». — On applaudit.

J'aurois eu pourtant, continue-t-il, de bonnes observations à vous faire, & peut-être me serois-je mieux fait entendre. Voici ma proposition ; c'est que chaque député, & il en a le droit au moins, (en rit) vienne déclarer à la tribune qu'il ne laissera jamais porter atteinte à la constitution.

Thibaudot succède à Bentabolle ; il s'étonne d'abord que des représentans aillent consulter les journaux pour former leur opinion ; il remarque que ceux qui crient sans cesse qu'on attaque la constitution sont bien imprudens ; car rien n'est mieux fait pour l'accréditer : qu'important, dit Thibaudot, les attaques des folliculaires contre une constitution que 1200 mille hommes défendent. Mais je vais dire franchement mon avis : oui, j'en atteste le génie de la liberté, s'il étoit un article dans cette constitution que je trouve mauvais, je devrois, tout en m'y soumettant, avoir le droit de l'attaquer. (Vifs applaudissemens). Si nous n'avons pas ce droit, nous sommes moins libres que dans les pays les plus despotiques. (Nouveaux applaudissemens). Mais où tendent tous ces cris ? A calomnier ce que la convention a fait depuis le 9 thermidor, pour ramener le regne des brigands.

Legendre, de Paris : C'est parce qu'on se prépare à juger les chefs, que le reste s'agite. — On applaudit.

Croyez-vous, reprend Thibaudot, que des gens qui, pendant dix-huit mois, ont vécu dans le désordre, le brigandage & le sang, puissent vouloir jamais la justice ? Non. (Vifs applaudissemens). Point de transaction avec eux ; elle est impossible. — On applaudit.

Thibaudot pense que le gouvernement n'a pas assez de nerf. Il demande que l'Assemblée aborde hardiment cette loi du 17 septembre, & toutes ces lois révolutionnaires qui n'étoient que des lois arbitraires. — On applaudit.

Alors, dit l'orateur, on ne trouvoit que des jacobins, des modérés, des maratistes, des feuillans, mais on ne trouvoit pas un citoyen, pas un ami, pas un homme. (Longs & vifs applaudissemens). Il finit par demander qu'enfin la commission fasse son rapport. — Applaudi.

Nous donnerons demain la suite de la discussion.

La proposition de Bourdon est décrétée.

*** Nouvelle Grammaire raisonnée à l'usage d'une jeune personne, par une société de jeunes personnes. Le C. P. éditeur. A Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire, rue du Cimetière Saint-André-des-Arcs, n°. 10. La première partie de cet ouvrage comprend une grammaire proprement dite, analysée avec clarté, précision & philosophie ; la seconde est composée de différens morceaux relatifs à l'art du langage, bien précis & bien nets. Ce recueil sera non-seulement très-utile à la jeunesse, mais peut-être lu avec intérêt par les personnes les plus instruites.*